Nations Unies S/2002/1281



Conseil de sécurité

Distr. générale 25 novembre 2002 Français Original: anglais

Lettre datée du 22 novembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 29 août 2002 (S/2002/969), par laquelle je vous transmettais le rapport complémentaire que l'Autriche a présenté au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Le Comité contre le terrorisme a soigneusement examiné le rapport avec le concours de son groupe d'experts. Il a écrit au Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui exposer ses observations préliminaires et le prier de lui adresser une réponse sous la forme d'un rapport supplémentaire avant le 15 février 2003.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Signé) Jeremy Greenstock

02-70994 (F) 261102 261102